

POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,
articles 14.02 et suivants

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

Montréal, le 22 juillet 2008

No de demande : 3-M-00000C-512-P Et

No de référence : M08-07008-3

166437 CANADA INC.
400, rue Laurier Ouest
suite 402
Montréal (Québec)
H2V 2K7

OBJET : AVIS D'INTENTION

Madame,
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joint le projet de votre permis codifié portant le numéro temporaire 5-M-001370-PC1.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de votre permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui fait l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

La Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs de votre nouveau permis.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** votre nouveau permis à partir du projet de permis ci-annexé ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec votre nouveau permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loisel, Perreault, Turcotte
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif
Projet de permis (1)
Permis en vigueur (1)

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Objet : Codification des permis nolisés

166437 CANADA INC.
400, rue Laurier Ouest
suite 402
Montréal, Québec
H2V 2K7

No dossier : 5-M-001370

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 1

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 1

Nombre de permis résultant de la codification : 1

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels

No PC	Remplace le(s) permis
1	001A

Tableau 2 : Permis avec leur date de fin

No permis	Date de fin	No PC	Date fin PC
001A	2010-02-13	1	2010-02-13

Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom

Aucune fusion ou aucun changement de nom

Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
001A	Aéroport international Montréal-Trudeau	198011	1

Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés

Aucun doublon

Commentaires additionnels :

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.
2. Ce permis aurait été émis en vertu de l'article 12 du Règlement sur le transport par autobus étant donné qu'il s'agit d'une demande faite par une agence de voyages (cf. : MPVC05-00013). Cette mention n'apparaissait pas au certificat de permis.
3. On ne retrouve aucune condition et restriction en rapport à l'article 43 par lequel la titulaire renonce à desservir d'autres municipalités dans la Zone Montréal. Suivant la jurisprudence de la

Commission, bien qu'il soit évident que la titulaire n'est pas autorisée à desservir d'autre territoire que celui inscrit au permis, la Commission a l'habitude d'inscrire cette référence à l'article 43.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 5-M-001370-PC 1 **en projet**
NOM :
166437 CANADA INC.
400, rue Laurier Ouest
suite 402
Montréal, Québec
H2V 2K7

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
DATE DE FIN : 2010-02-13

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Aéroport international Montréal-Trudeau (198011)

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :
1. La titulaire est limitée à la clientèle suivante : groupes de touristes en visite au Québec.
2. La titulaire est limitée aux voyages de transport nolisé pour le compte de sa propre clientèle effectués dans le cadre d'un forfait incluant une ou plusieurs activités en plus du transport.

CE PERMIS EST ÉMIS EN VERTU DU DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 12
DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT PAR AUTOBUS.

REMPLECE LE PERMIS : 5-M-001370-001A.

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 5-M-001370-001A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-02-22

NOM :
166437 CANADA INC.

400, rue Laurier Ouest
suite 402
Montréal, Québec
H2V 2K7

NEQ : 1144003044

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2005-02-14
DATE DE FIN : 2010-02-13

DÉCISION NUMÉRO : MPVC05-00013
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2005-02-14

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Aéroport Montréal-Trudeau (198011)

HORAIRE ET FREQUENCE :
Sur demande

CLIENTELE :
Groupe de touristes en visite au Québec

CONDITION ET RESTRICTION :
Le titulaire est limité aux voyages de transport nolisé pour le compte de sa propre clientèle effectués dans le cadre d'un forfait incluant une ou plusieurs activités en plus du transport.

2007-12-06